

# LIVRET D'ACCUEIL DE L'INTERNAT MIXTE

du CAMPUS du LYCÉE DES MÉTIERS  
du DOMAINE DU GUE A TRESMES



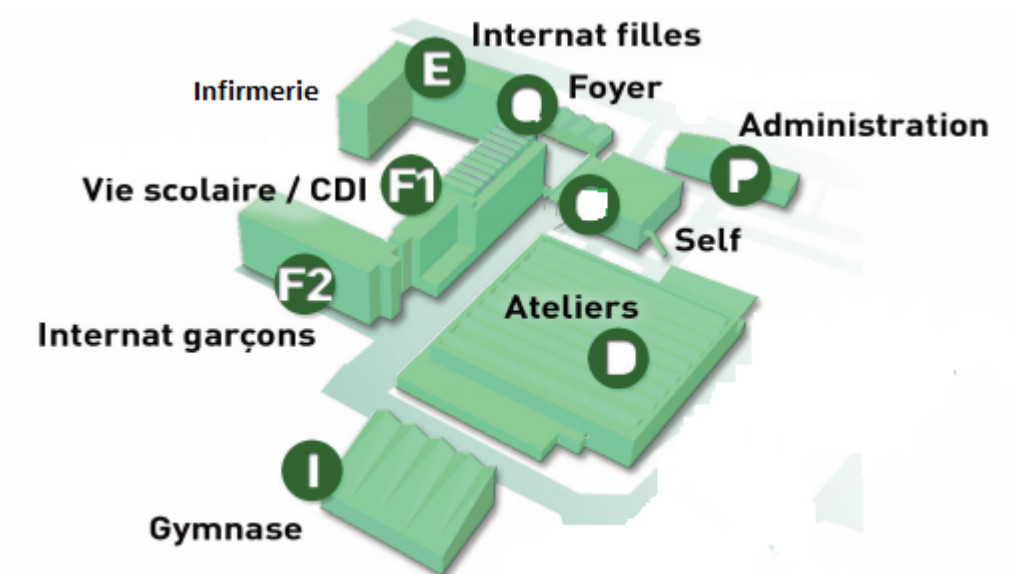
# Présentation de l'équipe d'encadrement

A l'internat, chaque soir les 340 élèves internes, réparti-e-s sur 2 bâtiments / 7 étages / 110 chambres, bénéficient de l'encadrement de 9 Assistants d'Éducation, d'un-e Conseiller-e Principal-e d'Éducation et d'une Infirmière Diplômée d'Etat.

Chaque étage/ couloir est encadré par un-e **Assistant-e d'Éducation référent-e**, qui veille au bon déroulement de la fin de journée, de la soirée, de la nuit et du réveil. Il-elle accompagne les élèves dans leur temps de vie à l'internat, il-elle est leur premier interlocuteur et se tient à leur disposition entre 17h30 et 8h30. Par ailleurs, chaque soir, une AED ouvre le CDI et un AED anime une activité.

Chaque soir, une **Conseillère Principale d'Éducation** reste présente au lycée jusque 22 heures, puis reste joignable jusque 7h30 le lendemain. Avec l'équipe des AED, les CPE organisent et animent les temps d'internat, veillent à la sécurité des élèves et au respect des règles de vie et de droit dans l'établissement.

**Les Infirmières** se tiennent également à la disposition des élèves jusque 18 heures 30, et sont joignables en cas d'urgence à partir de 21 heures. Toute la semaine, elles assurent également l'accompagnement des jeunes qui suivent des traitements (PAI...).



Une équipe d'**Agents Techniques d'entretien** oeuvre également à la tenue de l'internat, leur service est réparti sur le nettoyage des bâtiments de l'internat (parties communes et sanitaires) et de la cantine. Aussi, compte tenu de leur importante charge de travail, pour faciliter le nettoyage hebdomadaire, nous encourageons les élèves à ranger leur chambre régulièrement et à veiller à la propreté des sanitaires.

Pour la question des paiements, c'est la **Secrétaire d'Intendance** à l'internat et à la demi-pension qui sera votre interlocutrice toute l'année.

# Journée type des différents élèves internes

| Elèves de 3PM, CAP, BMA, Bac |                                                                                               | Etudiant-e-s post-bac                                                                            |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6h30-7h15                    | réveil et préparation                                                                         |                                                                                                  |
| 7h00                         | ouverture de la cantine                                                                       |                                                                                                  |
| 7h45                         | sortie de l'internat pour le petit déjeuner                                                   |                                                                                                  |
| 8h00                         | fin de l'accès à la cantine                                                                   |                                                                                                  |
| 8h30                         | fermeture de la cantine<br>début des cours                                                    |                                                                                                  |
| <b>8h30-17h30</b>            | <b>journée de cours</b>                                                                       | 9h30-14h30:<br>Fermeture de l'internat                                                           |
| 17h30                        | montée à l'internat = <b>APPEL</b>                                                            | 14h30: ré-ouverture de l'internat                                                                |
| 17h30-18h15                  | dépôt des affaires de la journée                                                              |                                                                                                  |
| 18h15                        | sortie de l'internat                                                                          |                                                                                                  |
| 18h00-19h30                  | repas                                                                                         |                                                                                                  |
| 19h00                        | fin de l'accès à la cantine                                                                   |                                                                                                  |
| 19h30                        | fermeture de la cantine<br>ré-ouverture des internats                                         |                                                                                                  |
| 20h00                        | montée obligatoire à l'internat<br>ou en activité = <b>APPEL</b>                              | 20h00-20h50: les<br>étudiant-e-s se signalent au<br>Réfèrent Appel                               |
| 20h00-21h00                  | temps d'étude au bureau (chambre)                                                             |                                                                                                  |
| 21h00-22h00                  | temps libre                                                                                   |                                                                                                  |
| 21h30                        | fin des activités<br>(CDI, UNSS, atelier, club, film, salle commune...),<br>retour en chambre | 21h30:<br>Retour à l'internat                                                                    |
| 22 h                         | couvre feu des élèves                                                                         | 23h00: Retour des<br>étudiant-e-s en Arts ou en<br>Hôtellerie<br>exceptionnellement<br>mobilisés |
| 22h30                        | /                                                                                             |                                                                                                  |
| 22h30-6h30                   | sommeil                                                                                       |                                                                                                  |

*L'internat est accessible du lundi 17h30 au vendredi 7h30.*

# L' ADMISSION

## Tarifs 2022-2023 et dispositions financières

La Secrétaire d'Intendance référente de l'internat est joignable au 01.64.35.54.03.

L'inscription est ferme et définitive pour un trimestre au moins et toute démission doit être justifiée par écrit et ne peut donner lieu à aucun remboursement sur le trimestre en cours.

**Il est rappelé qu'au 3<sup>ème</sup> trimestre aucune remise pour examen, démission ou départ anticipé ne sera accordée.**

**Le forfait de l'internat est lissé sur une année scolaire.**

| Interne pré-bac<br>1 557.60 €                                                     |                                                                                                                                                          | Interne post-bac<br>1664.96 €                                                     |                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Au comptant<br/>et d'avance</i>                                                | <i>Par prélèvement</i>                                                                                                                                   | <i>Au comptant<br/>et d'avance</i>                                                | <i>Par prélèvement</i>                                                                                                                                   |
| <b>1<sup>er</sup> trimestre</b><br>(septembre/décembre 2020)<br>→ <b>584.10 €</b> | <b><u>Octobre</u> : 194.70 €</b><br><br><b><u>Novembre</u> : 194.70€</b><br><br><b><u>Décembre</u> : 194.70€</b><br><br><b><u>Janvier</u> : 162.25 €</b> | <b>1<sup>er</sup> trimestre</b><br>(septembre/décembre 2020)<br>→ <b>624.36 €</b> | <b><u>Octobre</u> : 208.12 €</b><br><br><b><u>Novembre</u> : 208.12€</b><br><br><b><u>Décembre</u> : 208.12€</b><br><br><b><u>Janvier</u> : 173.44 €</b> |
| <b>2<sup>ème</sup> trimestre</b><br>(janvier/mars 2021)<br>→ <b>486.75 €</b>      | <b><u>Février</u> : 162.25 €</b><br><br><b><u>Mars</u> : 162.25 €</b>                                                                                    | <b>2<sup>ème</sup> trimestre</b><br>(janvier/mars 2021)<br>→ <b>520.30 €</b>      | <b><u>Février</u> : 173.44 €</b><br><br><b><u>Mars</u> : 173.44 €</b>                                                                                    |
| <b>3<sup>ème</sup> trimestre</b><br>(avril/juillet 2021)<br>→ <b>486.75 €</b>     | <b><u>Avril</u> : 162.25 €</b><br><br><b><u>Mai</u> : 162.25 €</b><br><br><b><u>Juin</u> : 162.25 €</b>                                                  | <b>3<sup>ème</sup> trimestre</b><br>(avril/juillet 2021)<br>→ <b>520.30 €</b>     | <b><u>Avril</u> : 173.44 €</b><br><br><b><u>Mai</u> : 173.44 €</b><br><br><b><u>Juin</u> : 173.44 €</b>                                                  |

**Les élèves internes boursiers (sauf les BTS, DMA,MAN et DN MADE) doivent fournir un chèque de 200 €** qui sera rendu après réception de la liste d'attribution des bourses par l'inspection académique.

En cas de défaut de paiement des frais d'hébergement, et si aucune demande d'aide sociale (dossier complet déposé auprès de l'assistante sociale) n'a été faite, la procédure suivante sera engagée :

- avis de paiement ;
- 1<sup>er</sup> rappel simple à la famille ;
- avis de poursuite par lettre recommandée avec AR ;
- transmission du dossier à l'huissier.

## **Demande d'internat et coupon réponse**

Tout élève du lycée peut effectuer une demande d'inscription à l'internat, même en cours d'année. Cette demande fait l'objet d'un examen par les CPE et l'équipe éducative. Les demandes sont satisfaites selon des critères d'éloignement géographique, des critères familiaux et/ ou sociaux et le nombre des places vacantes.

L'inscription se fait obligatoirement en accord avec le jeune et dans l'intérêt du jeune.

## **Règlement intérieur et coupon d'acceptation**

Un jeune inscrit à l'internat accepte de se soumettre au règlement intérieur de l'établissement et plus particulièrement aux dispositions spécifiques relatives à l'internat.

Celles-ci sont transmises aux responsables lors de la confirmation d'inscription et figurent sur le site internet du lycée.

En début d'année, lors de sa rentrée au lycée, le jeune formalise l'acceptation du règlement en signant un "bon d'acceptation du règlement intérieur de l'internat", qu'il remet au CPE au plus tard le jour de l'installation .

Toute infraction au règlement est sanctionnée; de manière individualisée et proportionnée.

## **Obligation d'assiduité**

Tous les élèves internes doivent être présents dans l'établissement à partir de 17h30 (1<sup>er</sup> appel) et jusqu'au lendemain 8h30.

**Tout élève interne absent dans la journée sans motif valable sera exclu le soir même (pour une nuit) de l'internat. Des absences répétées remettent en question l'inscription du jeune à l'internat.**

## **Bagagerie**

**Chaque bagage doit être marqué** du nom, prénom et classe de l'élève.

L'accès à la bagagerie (ou "salle des sacs") est indépendant de l'accès à l'internat.

Le lundi entre 7h30 et 11h30, les jeunes peuvent déposer leurs sacs au bas de leur internat.

Et le vendredi, entre 7h30 et 18h30, ils seront entreposés au Foyer, entre la fermeture de l'internat et le départ de l'élève à la fin des cours de la semaine.

Bien que l'ouverture des bagageries soit surveillée, il est fortement recommandé aux élèves de **ne pas laisser d'objet de valeur** dans leurs sacs.

En cas de vol, l'établissement ne peut être tenu responsable.

# L' INSTALLATION

## Trousseau

Chaque élève doit disposer personnellement de:

un protège-matelas et un drap housse,

une couette et une housse de couette,

un oreiller et une taie d'oreiller,

un cadenas

et des affaires de toilette (serviette de bain, savon...).

Lors des vacances scolaires, l'ensemble de ces affaires est rapatrié à la maison, pour **lavage**.

## Attribution des chambres

La composition des chambres est élaborée dans l'intérêt de chaque jeune et de manière à garantir un **climat serein** pour l'ensemble des élèves hébergés sur le site. Par exemple, au cas par cas, un jeune peut être isolé si il a le sommeil agité, avoir accès à un lit bas si il a un certificat médical, être placé près de la chambre d'un surveillant si il est jugé bruyant.

Les étudiant-e-s post-bac disposent d'un accès personnel à leur chambre (chambre de deux personnes). Un dépôt de garantie de 20 euros leur est demandé contre remise des clefs à l'arrivée. Et cette somme leur est rendue lors du départ définitif du lycée.

## Etat des lieux entrant

Le mobilier, mis à disposition des internes doit être utilisé dans de bonnes conditions.

En cas de dégradation, elles doivent être signalées instantanément au surveillant d'étage.

En cas d'usage abusif du matériel, les réparations sont à la charge de l'occupant.

L'affichage n'est pas autorisé en dehors des surfaces meublées: portes de placard, bureau...

Un état des lieux entrant est rempli par tous les internes en début d'année. Ainsi, le lycée pourra facturer aux familles un élément de chambre anormalement dégradé pendant l'année.

## Service infirmier

Deux Infirmières Diplômées d'Etat assurent une présence sur l'établissement entre 7h30 et 18h30, du lundi au vendredi, en cas de besoin elles sont directement joignables au 01.64.35.53.56 ou 07.88.91.11.75 .

En cas d'urgence sur les temps d'internat, il est possible de les solliciter par le biais d'un CPE ou du surveillant d'étage.

Par ailleurs, toute prise de traitement médicamenteux doit faire l'objet d'un échange avec les Infirmières et de la mise en place d'un protocole le temps de la prescription médicale.

## Règles d'hygiène et de propreté

L'internat du lycée des métiers du Gué à Tresmes est l'un des plus gros internat d'Ile de France. Cette vie en grande collectivité suppose que chacun se plie à des règles qui permettent aux agents d'entretien d'effectuer convenablement leur travail.

| DROITS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | OBLIGATIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>-accéder à des parties communes propres: sanitaires (WC et douches) couloir et salle commune</li><li>-accéder à des éviers privatifs propres</li><li>-vivre dans des chambres nettoyées une fois par semaine</li><li>-dormir dans un lit aspiré pendant les vacances</li><li>-disposer de boissons chaudes en salle commune</li></ul> | <p><b>QUOTIDIENNEMENT:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><b>-se doucher</b></li><li>-tirer la chasse d'eau après chaque usage</li><li>-emballer les protections hygiéniques avant de les jeter à la poubelle</li><li>-retirer les chaussures à l'entrée du couloir</li></ul> <p><b>TOUS LES JEUDI SOIR:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-débarrasser le bureau</li><li>-débarrasser le lavabo des produits (étagère prévue)</li><li>-débarrasser le sol de tout encombrant</li><li>-passer un coup de balai dans sa chambre</li><li>-vider la petite poubelle de chambre dans la grande poubelle collective du couloir</li><li>-préparer ses affaires pour le lundi</li></ul> <p><b>TOUTES LES VEILLES DE VACANCES:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-retirer sa literie pour la laver</li><li>-vider les placards</li></ul> |

La chambre reste un espace personnel, du lundi soir au vendredi matin.

Pour autant, pour des raisons de sécurité, sont strictement **INTERDITS** dans les chambres:

- les denrées périssables

- les bouilloires

- les multiprises

- les appareils laissés branchés (chargeurs...)

- les rallonges laissées branchées (ce qui suppose que les rallonges sont autorisées mais doivent systématiquement être débranchées en journée).



# Règles de circulation

La présence des jeunes à l'internat est obligatoire à **17h30** (pour ceux qui n'ont plus cours) et à **20h00** (pour ceux qui ne sont pas en activité), où l'Assistant d'Éducation procède quotidiennement à l'**appel**.

Si un surveillant constate une absence irrégulière, alors le service Vie Scolaire contacte immédiatement la famille par téléphone.

**Aucune sortie de l'internat n'est autorisée après 20h00.**

Les circulations de chambre à chambre se font exclusivement avec l'accord du surveillant d'étage.

Dans le cas spécifique des étudiant-e-s post-bac, ils doivent se signaler à l'un de leurs camarades "Réfèrent Appel" avant 20 heures 50. Aucune sortie des bâtiments n'est autorisée après 21h30 (retour des activités). Seuls les étudiant-e-s en Arts disposent, au besoin, d'une autorisation de rester travailler en salle d'Arts jusqu'à 23 heures, les BTS Aménagement Finitions et les étudiant-e-s en Hôtellerie-Restauration d'une autorisation à assister au TP hebdomadaire du soir.

## Demande d'autorisation d'absence

Toute absence de l'internat doit faire l'objet d'une **demande préalable** des responsables légaux, et être présentée aux Conseillers Principaux d'Education au plus tard le jour même avant 17h30.

## Consignes d'évacuation

En cas de constatation d'incendie ou en cas de déclenchement d'alarme:

1 – Vous évacuez les locaux sans tarder :

- laissez vos affaires,
- la nuit, à l'internat, emportez une couverture,
- fermez fenêtres et portes mais pas à clef,
- sortez rapidement mais sans précipitation
- par la porte de secours la plus proche de sa chambre
  
- les **filles se regroupent dans le Hall Vie Scolaire**
- les élèves et étudiant.es du bâtiment des **garçons au gymnase**
- les **jeunes se regroupent par étage.**

2 – Les surveillants rassemblent les élèves par étage pour faire le point sur les effectifs à l'aide du cahier d'appel de l'étage.

3 – Ne regagnez votre bâtiment qu'après autorisation.



## Election des représentants sur acte de candidature

Au retour des vacances de Toussaint, tous les élèves internes procèdent à l'élection de leurs représentants d'étages ( 2 par étage/ couloir).

Ces représentants seront réunis plusieurs fois dans l'année par un CPE, sur des questions relatives à la vie de l'internat: fonctionnement, festivités, sorties, activités... Ils pourront également être consultés ou faire remonter des informations qu'ils estiment importantes.

Les représentants disposent d'un **tableau d'affichage en salle commune**, qu'ils peuvent renseigner et animer.

Ponctuellement, sur un sujet précis, et à leur demande, les surveillants peuvent organiser des regroupements d'étage.

## Demande de changement de chambre

A la Toussaint, le CPE procède à un remaniement unique des chambres en fonction des demandes de changement de chambre qui auront été formulées, par écrit, et argumentées. Ces demandes sont satisfaites si elles permettent au jeune de sentir mieux et qu'elles ne mettent pas en péril la quiétude du site, qu'elles sont compatibles avec l'intérêt général.

Chaque fois que cela lui semblera nécessaire, et notamment en cas d'attitude problématique (bruit, chahut, coucher tardif, non respect des horaires ou des règles de circulation), l'équipe d'encadrement procédera à un changement de chambre, voire d'étage

## Demande de travaux ou de maintenance

Grâce au **formulaire de "demande de travaux ou de maintenance"**, les jeunes peuvent signaler à l'administration tout besoin d'intervention constaté dans leur chambre ou sur les parties communes de l'internat. Ces formulaires sont à retirer auprès de l'AED de l'étage, et à **remettre en Vie Scolaire** dans une bannette dédiée. Après les avoir relus et complétés, la CPE référente de l'internat les remet en main propre à l'Intendant une fois par semaine.

## Candidature sur le poste de Référent Appel

Le lycée permet à plusieurs étudiant.es de bénéficier de la gratuité complète de l'internat (hébergement et repas) **en échange de la prise en charge des appels des étudiant.es en Rez-de Chaussée tous les soirs**, et de la transmission de cet appel à l'AED responsable de l'appel des élèves internes.

Une commission choisit ces étudiant.es en fonction de critères objectifs: l'assiduité dans la formation, l'implication dans la formation, le respect des règles, la confiance inspirée par les CPE et les AED de nuit, le besoin financier et la fréquentation assidue de la demi-pension.

Les candidatures doivent être rapidement transmises aux CPE et à l'Assistante Sociale.

# LES ANIMATIONS

L'ensemble des informations sur les animations quotidiennes, hebdomadaires ou ponctuelles à la disposition des internes, est affiché en début d'année sur les tableaux d'affichage des salles communes, et réactualisé régulièrement.

## Les animations quotidiennes

### Le CDI (Centre de Documentation et d'Information)

Le CDI peut être utilisé par les élèves comme un espace de travail ou de détente.

- 5 postes informatiques dotés d'un ordinateur et d'une connexion
- une quarantaine d'abonnements: arts, presse, sciences, sport, habitat, hôtellerie...
- des secteurs: manga, BD, documentaire, roman
- environ 200 DVD.

L'ouverture du CDI est prolongée jusqu'à 21h30, il est possible jusqu'alors d'aller y travailler, de s'y détendre ou encore d'y emprunter des ouvrages..

### Le Foyer

L'accès est réservé aux élèves qui cotisent au FSE (Foyer Socio Éducatif), à hauteur de 16 euros pour les internes.

L'adhésion au **F.S.E.** n'est pas obligatoire mais elle est recommandée; car elle permet de financer du matériel et de bénéficier de tarifs préférentiels à certaines sorties extra-scolaires .

### L'étude

Tous les soirs, **de 20h00 à 21h00**, les élèves qui ne sont pas pris en charge en activité doivent travailler au bureau, dans leur chambre, **porte ouverte**.

Ils peuvent relire leurs cours de la journée, faire leurs devoirs pour le lendemain, préparer les épreuves des examens, faire des exercices, lire et préparer leur sac.

### Les salles communes

Chaque étage de l'internat est doté de sa propre salle commune, dans laquelle il est possible, avec l'autorisation de l'Assistant d'Éducation référent de:

- consommer une boisson chaude
- consulter des magazines
- choisir un livre et le garder (sur le principe de la ruche à livres)
- lire
- se réunir
- regarder un film
- jouer à des jeux de société
- discuter...

### Les salles de projection

En rez-de-chaussée, chaque internat sera doté de sa propre salle de projection.

Il est possible, sur accord préalable de l'équipe d'encadrement, de visionner collectivement des films conseillés par les professeurs, des émissions de télé ou autres.

## Les animations hebdomadaires

Les inscriptions se font en Vie Scolaire, en soirée, auprès de l'AED référente des appels.

### L'atelier Récup'

Vous récupérerez avec Emilie et transformerez en vous amusant , pour donner de manière ludique et créative une seconde vie à des déchets du quotidien .

Une autre manière de consommer est possible!

### Club Jeux de société

Le Foyer des élèves dispose de billard, air-hockey, ping-pong, babyfoot et de jeux de plateau.

### Club musique

Avec Guillaume, vous pouvez jouer, composer votre musique. Un piano, des boîtes à rythme et des guitares sont à votre disposition.

### L'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire)

Tous les soirs, lundi mardi mercredi jeudi, **de 19h00** à 20h00 et de 20h00 à **21h00**, des activités sportives sont proposées **au gymnase** du lycée, encadrées par des professeurs d'EPS.

**volley-ball, badminton, futsal, basket-ball, fitness, musculation**

Jusqu'à la Toussaint, les élèves peuvent essayer une fois chacune des activités sportives proposées. Puis ils confirment leur inscription à l'UNSS en souscrivant à une licence (20 euros). Pour les élèves qui le souhaitent, il est également possible de participer à différentes compétitions sportives.

## Les animations ponctuelles

Entre chaque période de vacances scolaires,

les élèves pourront participer aux activités suivantes:

un concours de décoration d'étage pour Halloween

un spectacle offert à tous avant Noël

une sortie à l'extérieur du lycée (laser game, bowling ou spectacle...)

une chasse aux œufs pour Pâques

et la fête de fin d'année,

en s'inscrivant préalablement en Vie Scolaire.

# Et encore,

## pour tous les élèves du Gué À Tresmes:

De manière assez régulière, se réunit un **Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)**, composé des infirmières, la Psy-EN, les CPE, les Proviseurs, quelques professeurs... où les regards des différents professionnels se croisent pour identifier les jeunes en difficulté scolaire, les points d'appui et émettre des propositions de suivi au jeune et à sa famille.

**Le lycée du Gué à Tresmes, inscrit dans une démarche volontaire de promotion du Développement Durable, vient de décrocher le “ niveau 2 du label E3D”.** A ce titre, les jeunes peuvent décider de présenter leur candidature pour devenir éco-délégués, participer à l'éco-pâturage, s'intéresser avec nous à l'apiculture ou encore au travail effectué sur le site par le Greta Travaux Paysagers.

Dès la rentrée, les élèves élisent leurs **représentants: de classe** (délégués) **et du lycée** (Conseil de Vie Lycéenne CVL). Le CVL c'est une instance de réflexion et de consultation destinée à formuler des propositions sur des sujets qui touchent à la vie scolaire et aux attentes des élèves.

Tous ces élus sont réunis pour élire en leur sein des **représentants au Conseil d'Administration** duquel émane la Commission Permanente et le CESC (Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté).

Alors que les représentants élèves du **Conseil de Discipline** ne sont issus que du corps des délégués de classe, les représentants de la **CHSCT** (Commission d'Hygiène et de Sécurité au travail) ne proviennent eux que du corps du CVL.

Tous les élèves doivent participer aux **Portes Ouvertes** de l'établissement, qui se tiennent le samedi, en Mars. Selon un planning prédéterminé par les professeurs, chacun pourra assurer la promotion de sa filière, servir de guide aux extérieurs et répondre aux questions des visiteurs.

Tout au long de l'année, dans le cas où l'enfant se trouve libéré entre 12h30 et 14h30, sur réservation préalable au 01.64.35.54.07 et dans la limite des places disponibles, il peut manger dans l'un des trois **restaurants d'application** du lycée pour 4 euros.

L'internat favorise la réussite scolaire de tous les élèves.

Votre initiative et votre engagement permettront également qu'il soit un lieu d'épanouissement individuel et collectif .

# BONNE RENTRÉE À TOUS!